



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 24
Mercredi 25 juin 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Le maire au 079 552 58 53, en dehors des heures de bureau ou en cas d'absence de la caissière).

Champoz, le 16 juin 2025

Le secrétariat communal



Corcelles

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 10 avril 2025

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 16 juin 2025.

Corcelles, le 17 juin 2025

Le Conseil communal

Projet: démolition des annexes Sud et Ouest de la halle de gymnastique. Construction d'un nouveau volume avec toiture plate à l'Ouest comprenant des salles polyvalentes, zone de stockage pour le matériel et sanitaires. Réfection du sol de la halle de gymnastique et réaménagements intérieurs (vestiaires, cuisine, etc.), aménagement des combles, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit, aménagement de 9 lucarnes sur les pans Nord et Sud.

Modifications: adaptation de la toiture (2 pans recouverts de panneaux photovoltaïques), de l'aspect des façades, des dimensions et de la disposition des locaux du nouveau volume situé à l'Ouest de la halle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP1 « école - salle communale ».

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 juin 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Chiens - Informations importantes

Vous avez un nouveau chien? Nous vous rappelons ici qu'il faut l'annoncer à la commune. Celle-ci vous inscrira, ainsi que l'animal, dans la banque de données nationale AMICUS. Tous les chiens de Suisse et leurs détenteurs doivent obligatoirement y être répertoriés.

Nous vous prions également de nous informer d'un éventuel déménagement, changement de propriétaire du chien ou encore du décès de l'animal.

Merci d'avance de votre aimable collaboration.

Court, le 25 juin 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Entrée en vigueur d'une modification

Règlement sur le financement spécial pour l'environnement

La modification de l'article 7 alinéa 3 du règlement sur la constitution d'un financement spécial visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement (règlement sur le financement spécial pour l'environnement), adoptée par l'Assemblée municipale en date du 16 juin 2025, entre en vigueur le 1^{er} août 2025, sous réserve qu'aucun recours ne soit formé à son encontre.

Court, le 25 juin 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



Belprahon

Travaux de drainage du BLS

En raison de travaux de sondage devant être effectués dans le cadre de la réfection de la ligne du BLS, une partie de la route sera fermée directement après le sous-voie, côté Nord, rue du Noveleu.

La circulation sera toujours garantie sur une demi-chaussée. Ces travaux auront lieu le jeudi 26 juin 2025 toute la journée ainsi que le vendredi matin 27 juin 2025. Nous prions les automobilistes de bien vouloir adapter leur vitesse dans ce secteur et de respecter la signalisation mise en place.

Belprahon, le 25 juin 2025

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2025

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2025 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 26 juin 2025 au 16 juillet 2025 inclus, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat.

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition contre son contenu. L'opposition, dûment signée et motivée, devra être adressée au Conseil communal.

S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil communal.

Belprahon, le 25 juin 2025

Le Conseil communal



Champoz

Vacances d'été - fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 14 juillet au 15 août 2025 inclus. (En cas d'urgence, la caissière est atteignable au 032 492 12 88 pendant les heures de bureau et



Court

Avis de construction

Requérants: Josiane et Pierre Cathélaz, Hauptstrasse 237, 2532 Macolin

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Julien Py, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier

Emplacement: parcelle N° 1570, au lieu-dit « chemin de Sur Frête 5 », 2738 Court

Projet: ouverture d'une fenêtre en façade Nord

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2b

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 18 juin 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Modification de la demande de permis de construire publiée les 30 octobre 2024 et 6 novembre 2024

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteurs du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2738 Court & Atelier Muller Architecte Sàrl, Rue des Forges 5, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 28, au lieu-dit: « Rue Centrale 4 », commune de Court.



Crémines

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2025

Conformément à l'article 68, 1er alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2025 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 30 juin 2025, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 25 juin 2025

Le Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante: M^{me} Grisanny Beatriz Pena Jimenez, Schleifenbergstrasse 43, 4058 Basel.

Emplacement: parcelle N° 169, au lieu-dit: « Rue de la Prévôté 9 », commune de Moutier.

Projet: changement d'affectation selon LEP: aménagement de locaux affectés à la prostitution dans l'appartement existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ « Ilot 7 (centre-Sud) et 8 (centre-Est) ».

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Bleue-Verte SA, Ch. Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1073, au lieu-dit: « Forêt des Golats 1 », commune de Moutier.

Projet: changement d'affectation du sous-sol du bâtiment existant d'un atelier en un restaurant, pose de deux enseignes avec lumière indirecte sur les façades Nord et Sud et installation d'une petite STEP.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: zone de protection 1 « Les Gorges de Moutier » (art. 64 RCC), cours d'eau (art. 79 RCC) et IFP N° 1021 « Gorges de Moutier ».

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Cab Consultim Sàrl, Bâtiment 4, 2338 Muriaux

Emplacement: Parcelle N° 27, Rue du Nord 8

Projet: Aménagement d'une terrasse en façade Nord sur annexe existante.

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 21 juillet au 8 août 2025, les bureaux des Services

Techniques- Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 9h00 à 11h00.

Moutier, le 25 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Maxence SA, Chemin de Saint-Nicolas 26, 2350 Saignelégier

Auteur du projet: Solpac SA, 1196 Gland

Emplacement: Parcelle N° 616, Rue du Viaduc 26

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par 4 pompes à chaleur en cascade en façade Nord-Ouest.

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 21 juillet au 8 août 2025, les bureaux des Services Techniques- Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 9h00 à 11h00.

Moutier, le 25 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Quandt Alexandra et Andreas, Rue du Stand 16, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 14, Rue du Stand 16

Projet: Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau.

Zone: H3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 21 juillet au 8 août 2025, les bureaux des Services Techniques- Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 9h à 11h.

Moutier, le 25 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Votation communale du 18 mai 2025

Le Conseil municipal a validé le résultat de la votation communale du 18 mai 2025.

La participation au projet de construction d'un chauffage à distance à Moutier (participation dans la société anonyme de gestion; participation au capital de la société par un engagement de Fr. 2'500'000.-) a été acceptée, par le Corps électoral, par 626 voix contre 535.

Electrices et électeurs inscrits:	4'271
Cartes de légitimation valables:	1'218
Bulletins valables:	1'161
Nombre de « OUI »:	626
Nombre de « NON »:	535

Moutier, le 18 juin 2025

Conseil municipal



Eschert

Avis de construction

Permis 2025-9022

Requérant: Pierre-André Barras, le Creux 7, 2743 Eschert

Auteur du Projet: Ludmila Beeler, rue de la Bruye 7, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle 64, Le Creux 7, 2743 Eschert

Projet: Démolition d'une petite grange, construction d'une bergerie, stabulation libre

Zone: VA

Dépôt public de la demande **jusqu'au 25.07.2025 inclusivement** au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/p>

Eschert, le 25 juin 2025

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1295, au lieu-dit: « Les Heurtous », commune de Grandval.

Projet: rénovation du captage de l'Envers avec emprises provisoires (accès et stock pour le chantier).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Commune bourgeoise Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 18 juin 2025

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 18 juin 2025 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la commune bourgeoise où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 19 juin 2025

Le Conseil de bourgeoisie



Petit-Val

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 3 juillet au 1er août 2025. Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 4 août 2025.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaitent d'ores et déjà un bel été.

Souboz, le 25 juin 2025

Conseil communal

Fermeture de la route des Najoux

En raison de l'organisation d'une course de skateboard, la route communale des Najoux à Sornetan sera fermée à la circulation le samedi 12 juillet et le dimanche 13 juillet 2025, de 08h00 à 19h00.

Souboz, le 25 juin 2025

Conseil communal

Aide aux proches : parler des abus

Apporter de l'aide et des soins à une personne proche peut être gratifiant, mais aussi très prenant. Bien souvent, les proches aidants atteignent leurs limites, sur le plan tant physique qu'émotionnel. Il est d'autant plus important que toutes les personnes impliquées fassent régulièrement le point de leur situation. Une aide précoce contribue à éviter les abus. Des services de consultation proposent conseil et soutien dans des situations familiales difficiles, souvent gratuitement et en toute confidentialité.

Vous trouverez plus d'informations dans le dépliant «Aide et soins aux proches», élaboré par le Service bernois de lutte contre la violence domestique ainsi que sous www.be.ch/limite.

Le dépliant peut-être téléchargé sur le site internet de la commune www.petit-val.ch, dans les actualités.

Souboz, le 25 juin 2025

Conseil communal

Ça me dit marche

Pour faire découvrir notre région, la Commune a décidé de participer à l'action «ça me dit marche» organisée par l'Office des sports du canton de Berne.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 28 juin 2025 à 9h30 à Moron, à proximité de l'église.

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Souboz, le 25 juin 2025

Conseil communal



Reconvilier

Campagne promotionnelle de la Croix-Rouge suisse – Canton de Berne

Nous vous informons que, de juin à juillet 2025, des étudiants mandatés par la Croix-Rouge suisse seront

présents dans l'arrondissement du Jura bernois dans le cadre d'une campagne de sensibilisation.

Ils effectueront une action de porte-à-porte visant à recruter de nouveaux membres pour la Croix-Rouge suisse, section du canton de Berne.

Les visites auront lieu du lundi au vendredi, de 10h à 14h et de 18h à 21h.

Il ne s'agit en aucun cas d'une collecte d'argent.

Pour toute question ou réclamation concernant cette campagne, vous pouvez contacter la Croix-Rouge suisse:

- Téléphone: 031 348 02 90

- Courriel: dons@crs-berne.ch

Reconvilier, le 17 juin 2025

L'administration communale

Rapport d'analyse de l'eau potable - campagne PFAS

Le 13 mai 2025, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre d'une campagne PFAS. Il ressort du résultat du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du laboratoire cantonale que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, le 19 juin 2025

Les services industriels



Roches

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 14 et 21 mai 2025 ****

Requérante: Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches.

Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelle N° 503, au lieu-dit: «La Côte du Droit», commune de Roches.

Projet: renouvellement de la chaussée sur 140 mètres entre le village de Roches et de Hautes-Roches avec déplacement de l'axe de la chaussée.

Modifications: défrichage et compensation par la réalisation d'un reboisement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérante: M^{me} Marie-Sandra Jolidon, Les Cernes 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 887, au lieu-dit: «Les Cernes 1», Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet: assainissement de la toiture avec création de nouvelles fenêtres obliques de toiture et pose de panneaux solaires, assainissement des façades comprenant la pose d'une isolation périphérique ventilée et d'un revêtement en bois avec création de nouvelles ouvertures, réaménagement de l'appartement du 1^{er} étage et rehaussement d'un canal de cheminée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: site marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (BE.16).

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Direction des travaux publics et des transports (DTT), Office des Immeubles et des Constructions, Lukas Bühler, Reiterstrasse 11, 3013 Bern

Auteur du projet: Hanspeter Rytz, Beundenring 43, 2560 Nidau

Rue: La Verrerie 3, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 750

Projet de construction: Démontage du jardin d'hiver et remise en état de la place

Zone: Zone affectée à des besoins publics N° 8

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 25 juin 2025

Secrétariat municipal



Saules

Avis de construction

Requérant: Sébastien Engelmann, Milieu du Village 7, 2732 Saules Auteur du projet: KD Architecture SA, Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 7, au lieu-dit Milieu du Village 7, 2732 Saules

Projet: Transformation, Changement d'affectation, Installation technique. Remplacement du chauffage électrique par chaudière pellets. Remplacement des fenêtres, pose d'une nouvelle porte de garage. Création d'un appartement dans les combles avec ouverture de fenêtres en façade.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation: Centre ancien

Dérogation: Art. 213, chiffre 8, al. 1 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale de l'administration (14.07 au 11.08 2025), les dossiers en dépôt peuvent être consultés en prenant rendez-vous avec le maire au 032 481 34 61.

Saules, le 25 juin 2025

Secrétariat communal

Avis aux propriétaires de chien(s)

Dans le courant du mois d'août, vous recevrez une facture relative à la taxe des chiens. Les propriétaires de chien(s) qui ne se seraient pas encore annoncés sont priés de le faire dans les plus brefs délais.

Toute modification liée à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès, etc...) doit également être annoncée jusqu'au 15 juillet 2025.

Ces changements peuvent directement être communiqués par courriel à l'adresse: commune@saules-be.ch

Saules, le 25 juin 2025

Secrétariat communal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Prévimm SA, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N°s 184 et 2293, au lieu-dit: «Place de la Gare 1», commune de Tavannes.

Projet: rénovation du restaurant avec création de locaux commerciaux au rez-de-chaussée et aménagement de 7 appartements aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment existant, création d'un balcon et d'une terrasse en toiture en façade Nord, assainissement de l'isolation thermique et installation de pompes à chaleur intérieures avec pose de grilles en façades Nord et Est ainsi qu'aménagement de places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 80 LR et 67 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

«Pic-nic» villageois & tournoi de pétanque

Ne manquez pas le prochain «pic-nic» du village et son traditionnel tournoi de pétanque!

Rendez-vous le **samedi 5 juillet de 11 h à 22 h**, pour une journée placée sous le signe de la convivialité et du partage sur les hauteurs de Tavannes, au télésiège Sous le Mont.

Au programme:

- Grills et planchas à disposition pour vos grillades

- Bac à sable géant, château gonflable, barbe à papa, pétanque et jeux de la ludothèque

- Maquillage pour enfants de 14 h à 17 h

Et bien sûr, le traditionnel tournoi de pétanque par équipe!

Inscriptions sur place jusqu'à 12h, ou à l'avance auprès de M. Samuel Gyger au 079 370 99 57.

L'événement sera maintenu par tous les temps.

Venez nombreux partager ce moment festif en famille ou entre amis!

Tavannes, le 13 juin 2025

Commission Vie Locale

Mise au concours

Secrétaire à l'École secondaire de Tavannes (20%)

La Municipalité de Tavannes met au concours un poste de secrétaire d'école à 20% (taux annualisé réparti sur 41 semaines) pour une entrée en fonction dès que possible.

Le/la secrétaire participe activement au bon fonctionnement administratif de l'école secondaire, en soutien direct à la direction, au corps enseignant, aux élèves et aux familles. Il/elle assure un rôle clé dans la gestion quotidienne et la qualité du service public scolaire.

L'annonce complète est disponible sur le site de la commune: www.tavannes.ch

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 31 juillet 2025.

Tavannes, le 19 juin 2025

Le Conseil municipal

Fête nationale du 1^{er} août à Reconvilier

Comme chaque année, les communes de Tavannes, Reconvilier et Loveresse unissent leurs forces pour vous offrir un moment festif et convivial à l'occasion de la Fête nationale suisse, le 1^{er} août. Cette année, les célébrations auront lieu à Reconvilier, à la Salle des fêtes, et toute la population de Tavannes est cordialement invitée à s'y joindre!

La soirée débutera dès 18h, avec la possibilité de se restaurer sur place: la Société d'embellissement de Reconvilier tiendra un stand où vous pourrez déguster de savoureuses grillades. Un cadre idéal pour passer un agréable moment entre voisins et amis.

La cérémonie officielle comprendra:

- Les salutations des autorités communales de Reconvilier,
- Une allocution de M. Jean-Michel Hirschi,
- Le traditionnel grand feu du 1^{er} août,
- Et, pour clôturer la soirée en beauté, un feu d'artifice prévu à 22h15.
- L'Hymne national suisse résonnera comme chaque année.

Venez nombreux partager ce moment festif, placé sous le signe de la convivialité, de la tradition et du plaisir d'être ensemble.

Tavannes, le 23 juin 2025

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: Fred Affolter, Rue Aimé Charpilloz 18, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 729, Rue Aimé Charpilloz 18, 2735 Bévillard

Description du projet: Changement d'affectation d'un appartement en Etude de notaire

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: **du 25 juin au 25 juillet 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: AMI Int. Sàrl. Moutier, Rue Industrielle 16A/Widex SA, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévillard

Description du projet: Projet d'aménagement d'un appartement dans les combles existants de 200m2 environ, avec pose de 6 velux en toiture (5 au Sud et 1 au Nord) et création d'une loggia au Nord, installation de deux sorties ventilation en toiture

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre C

Dérogations: art. 212 RCC, art. 414 al. 2 ch1, art. 414 al. 2 ch.3 RCC, art. 511 RCC

Dépôt public: **du 25 juin au 25 juillet 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 20 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

www.lasemaine.ch